

## Règlement Randonnées vélo du Samedi 2 octobre 2021

**Nature de l'épreuve :** Il s'agit de randonnées vélo de route à vocation de promenade. L'épreuve n'est pas chronométrée, aucun classement ne sera établi et le départ n'est pas groupé.

**Inscriptions :** Les inscriptions sont ouvertes à tous, licenciés ou non. En ligne uniquement sur le site Chronogard.fr. Les participants mineurs devront impérativement être accompagnés d'un adulte qui aura la responsabilité du ou des participants mineurs. Une participation de 10 € sera demandée à chaque participant.

**Sécurité :** Le respect du code de la route et le port du casque rigide sont obligatoires. Il sera demandé à chaque participant de bien vouloir signaler aux organisateurs son retour à l'issue de la randonnée afin que les organisateurs puissent contrôler le retour de tous les participants.

**Départ :** Pour la randonnée les départs ne seront pas groupés et s'échelonneront entre 14h00 et 15h00 suivant le souhait des participants.

**Respect de l'environnement :** Il est demandé aux participants de veiller à ne jeter aucun débris sur le parcours, de faire preuve de civisme et de garder sur soi tous déchets et de s'en débarrasser dans les dispositifs affectés à cet effet.

**Assurance responsabilité :** L'assurance souscrite par les organisateurs garantit tous les risques liés à l'organisation de l'épreuve. Tous les dommages causés par les concurrents et subits par eux-mêmes ou par un tiers ne pourront en aucun cas être pris en charge par les organisateurs ou par leur assurance. Tout participant doit, de par la loi, avoir souscrit une assurance responsabilité civile qui le couvre contre tous les dommages qu'il est susceptible de faire subir à un tiers. Les participants licenciés peuvent suivant le cas bénéficier d'une assurance souscrite dans le cadre de leurs activités sportives, souscrites auprès de leur fédération.

**Règles sanitaires :** Tout participant s'engage à respecter les mesures sanitaires exigées et en cours.